

Articles L. 731-14 et suivants, L. 731-23 du Code rural et de la pêche maritime, L. 136-4 du Code de la sécurité sociale Articles D. 731-17 et suivants, D. 731-37 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

Date limite de retour :

Le non-retour de cette déclaration à la MSA à la date limite ci-dessus indiquée vous expose aux sanctions mentionnées ci-après.

Numéro d'immatriculation

Dossier suivi par :

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

Nom du comptable ou du conseil :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

TRES IMPORTANT

Le modèle simplifié de déclaration de revenus que vous avez reçu s'adresse aux personnes qui déclarent des revenus relevant d'un régime d'imposition réel ou micro-entreprise ou qui sont membres d'une société soumise à l'IS. Si vous avez perçu, en 2014, des revenus qui ne figurent pas sur ce modèle de déclaration (bénéfice agricole forfaitaire 2013), procurez-vous, auprès de votre caisse de MSA, une déclaration d'ensemble de revenus professionnels ainsi que sa notice d'utilisation.

Si vous exercez une activité non salariée non agricole et une activité non salariée agricole et que vous avez été rattaché(e) pour l'ensemble de ces activités exclusivement au régime agricole, procurez-vous, auprès de votre caisse de MSA ou sur le site internet www.msa.fr, une déclaration d'ensemble de revenus professionnels ainsi que sa notice d'utilisation.

Pour déclarer vos revenus professionnels, profitez des avantages de la DRP WEB disponible via le site Internet www.msa.fr.

Nouveau : la déclaration dématérialisée est obligatoire si votre dernier revenu est supérieur à 10 000 euros. L'absence de déclaration par voie dématérialisée vous expose à une pénalité.

Nouveau : si la déclaration accompagnée des documents annexes n'est pas retournée avant la date limite, vous vous exposez à une pénalité pour déclaration tardive qui sera appliquée au montant des cotisations dues. L'absence de déclaration entraîne la taxation d'office sur une base forfaitaire ; les cotisations et contributions sociales étant alors calculées sans tenir compte des exonérations dont vous pourriez bénéficier. Si vous êtes cotisant de solidarité, vous vous exposez à une majoration du montant de vos cotisations. Si la déclaration accompagnée des documents annexes est remplie de manière incomplète ou inexacte, vous vous exposez à une majoration du montant de vos cotisations. La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (articles L.114-13 du Code de la sécurité sociale et 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

A. CAS PARTICULIER DES PERSONNES N'AYANT PAS EU D'IMPOSITION SEPARÉE EN 2014

Pas d'imposition séparée

Numéro de sécurité sociale du déclarant

Nom

Prénom

Puis reportez-vous le cas échéant au cadre C et continuez la déclaration

B. DECLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITES AGRICOLES OU DE COTISANT DE SOLIDARITE EN 2014

VOUS ETIEZ «AU REEL»

Bénéfices +

B1

Déficit -

Bénéfices agricoles

Bénéfices +

B2

Déficit -

Bénéfices industriels et commerciaux

Bénéfices +

B3

Déficit -

Bénéfices non commerciaux et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole

Indiquez ci-contre la date de clôture de votre exercice comptable

VOTRE CONJOINT/PARTENAIRE PACS ET/OU VOS ENFANTS MINEURS NON EMANCIPES ETAIENT ASSOCIES NON PARTICIPANTS DANS LA SOCIETE DANS LAQUELLE VOUS AVEZ EXERCE VOTRE ACTIVITE

Bénéfices +

B4

Déficit -

Bénéfices agricoles

Bénéfices +

B5

Déficit -

Bénéfices industriels et commerciaux

Bénéfices +

B6

Déficit -

Bénéfices non commerciaux et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole

VOUS ETIEZ AU REGIME MICRO-BIC OU AU REGIME DECLARATIF SPECIAL BNC

B7

Micro bénéfices industriels et commerciaux (après abattement de 50% ou 71%)

B8

Régime déclaratif spécial des bénéfices non commerciaux (après abattement de 34%)

B9

Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2014 déductible

B10

En 2014, vous avez procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures

Veuillez remplir le formulaire « DECLARATION DES REVENUS DE L'ANNEE 2014 PERÇUS DANS UNE SOCIETE A L'IS PAR LE CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE ET PAR LES MEMBRES DE SA FAMILLE ASSOCIES NON PARTICIPANTS », si en 2014 :

- VOUS ETIEZ ENTREPRENEUR, GERANT(E) OU ASSOCIE(E) NON SALARIE(E) D'UNE OU DE PLUSIEURS EURL ET/OU SOCIETE(S) SOUMISE(S) A L'IS ;
- VOTRE CONJOINT, PARTENAIRE DE PACS ET/OU VOS ENFANTS MINEURS NON ÉMANCIPÉS ÉTAIENT ASSOCIÉS NON PARTICIPANTS DANS UNE SOCIÉTÉ À L'IS DANS LAQUELLE VOUS AVEZ EXERCÉ VOTRE ACTIVITÉ.

C. EN 2014, VOUS AVEZ EXERCE PLUSIEURS ACTIVITES NON SALARIEES RELEVANT DE REGIMES DE SECURITE SOCIALE DIFFERENTS

Veillez indiquer l'activité non salariée à laquelle vous avez consacré le plus de temps : AGRICOLE NON AGRICOLE

Remplissez le tableau ci-dessous :

	ACTIVITÉ(S) NON SALARIÉE(S) AGRICOLE(S)	ACTIVITÉ(S) NON SALARIÉE(S) NON AGRICOLE(S)
MONTANT DES RECETTES H.T. PROCURÉES EN 2014	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CATÉGORIE(S) FISCALE(S)	<input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/> IS	<input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/> IS
MODALITÉS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ	<input checked="" type="checkbox"/> C1 Permanente <input type="checkbox"/> C2 Saisonnière <input type="checkbox"/> C3 Autre cas	<input checked="" type="checkbox"/> C1 Permanente <input type="checkbox"/> C2 Saisonnière <input type="checkbox"/> C3 Autre cas

D. INDEMNITES JOURNALIERES

Indemnités journalières

E. PEE / PERCO / INTERESSEMENT / PARTICIPATION

E1

Sommes versées par l'entreprise aux PEE, PEE majoré, PERCO et au titre de la participation, dont vous avez bénéficié en tant que non salarié(e). Indiquez également les montants perçus par votre collaborateur d'exploitation (à l'exception de la participation).

E2

Sommes versées par l'entreprise au titre de l'intéressement, dont vous avez bénéficié en tant que non salarié(e). Indiquez également les montants perçus par votre collaborateur d'exploitation.

F. DJA

Montant de la DJA

G. CHANGEMENT DE REGIME D'IMPOSITION

Si, pour vos revenus dégagés en 2015 à déclarer en 2016, vous relevez d'un régime forfaitaire,

Cochez la case

H. ACTIVITE OU DOMICILE FISCAL A L'ETRANGER

En 2014, si vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre Etat, veuillez indiquer lequel :

Au 1^{er} janvier 2015, vous êtes domicilié(e) fiscalement à l'étranger

I. COTISANT DE SOLIDARITE - DISPENSE

Au 1^{er} janvier 2015, vous êtes bénéficiaire de la CMU - protection complémentaire

J. DECLARATION DES REVENUS TIRES DE LA LOCATION (TERRES...) A UNE EXPLOITATION OU ENTREPRISE AGRICOLE DANS LAQUELLE VOUS PARTICIPEZ

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'Administration fiscale (Fournir copie de la notification de redressement).

FAIT À LE

Signature

Cadre réservé à la Mutualité Sociale Agricole

N'omettez pas de signer votre déclaration